

**Extrait du Registre des Délibérations
 du Comité syndical du Syndicat mixte du Point Fort**

SEANCE DU 8 DECEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le huit décembre à quatorze heures, le Comité Syndical du syndicat mixte du Point Fort, s'est assemblé à la salle de réunion du syndicat mixte du Point Fort - Hôtel Bled – 50620 CAVIGNY, sous la présidence de M. Laurent PIEN, Président.

Date de convocation : 1er décembre 2023

Compétence obligatoire	Compétence déchèteries	Compétence transfert
Présents :		
CA Saint-Lô Agglo : M. Éric FOLLAIN, M. Jacques CLAIRAUX, M. Dominique QUINETTE, M. Laurent PIEN, M. Pascal LANGLOIS, Mme Morgane BUISSON, M. Patrick SIMON, Mme Sylvie LEBLOND, M. Jean-Yves LETESSIER, Mme Virginie METRAL, M. Valentin GOETHALS, M. Claude JAVALET	X	X
CC Villedieu Intercom : M. Michel LHULLIER, M. Jean LE BEHOT, M. Charly VARIN, M. Nicolas GUILLAUME	X	X
CC Coutances Mer et Bocage : Mme Corinne CLEMENT, M. Hubert GUILLOTTE		X
CC Côte Ouest Centre Manche : M. Christophe GILLES		
CC Baie du Cotentin : Mme Chantal LELAVECHEF, Mme Marie-Agnès HEROUT, M. Michel LEBLANC	X	X
Pouvoirs : M. Antoine AUBRY a donné pouvoir à M. Eric FOLLAIN (Saint-Lô Agglo) ; M. Philippe BRIARD a donné pouvoir à M. Laurent PIEN (Saint-Lô Agglo) ; M. Jérôme VIRLOUVET a donné pouvoir à M. Jean-Yves LETESSIER (Saint-Lô Agglo) ; Mme Evelyne MASSICOT a donné pouvoir à M. Patrick SIMON (Saint-Lô Agglo) ; M. Pascal RENOUF a donné pouvoir à M. Charly VARIN (Villedieu Intercom) ; Mme Aurélie GIGAN a donné pouvoir à Mme Corinne CLEMENT (CC Coutances Mer et Bocage)		
Excusés : M. Hubert LHONNEUR, Mme Valérie MILLOT, Mme Céline LAUTOUR (CC Baie du Cotentin) ; Mme Nicole GODARD, M. Denis LECLUZE, M. Loïc RENIMEL, Mme Lydie BROTON (CA Saint-Lô Agglo) ; M. Damien PILLON, M. Loïck ALMIN (CC Côte Ouest Centre Manche) ; M. Samuel PACEY (CC Villedieu Intercom)		
Nb de délégués en exercice : 38	32	
Nb de délégués titulaires présents : 22	19	
Nb de délégués suppléants présents : 0		
Nb de pouvoirs : 6	5	
Nb de votants : 28	24	

M. Hubert GUILLOTTE a été désigné secrétaire de séance.

DEL-2023-64 : Autorisation d'engager, de mandater et liquider les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2024

Vu l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le comité syndical peut autoriser le Président à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement afférentes au budget 2024, jusqu'à l'adoption du budget primitif 2024. Cette

autorisation est possible dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2023, à savoir :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Crédits ouverts
	BP + DM
BP 2023 (hors restes à réaliser et crédits afférents au remboursement de la dette)	4 032 956.57
Montant maximum à engager en 2024 avant le vote du budget : 25 %	1 008 239.14

Les dépenses d'investissement prioritaires retenues sont définies comme suit :

Opération	Article	Objet de la dépense	Autorisation d'engager
9018	21838	Serveur informatique	30 000.00
9040	2158	Machine à laver	720.00
9027	2181	Réparation d'étanchéité des anciens casiers	20 640.00
9027	2318	Cailloux pour pose drains biogaz	3 000.00
9027	2318	Pose de drains à l'avancement	10 200.00
9033	2312	Assistance au projet de démolition d'une partie de l'unité méthanisation	12 600.00
9044	2182	Remorque double essieu	2 455.00
9044	2158	Nettoyeur haute pression	2 135.00
9044	2158	Chariot élévateur d'occasion avec pince et système de sécur	47 976.00
9044	2158	Bâches pour bennes cartons	16 000.00
		TOTAL	145 726.00

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

le Comité syndical autorise le Président, dans l'attente du vote du budget primitif 2024, à engager, mandater et liquider des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice 2024, dans la limite des crédits ouverts dans le tableau ci-dessus.

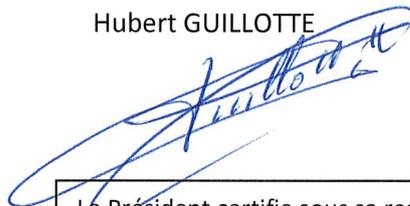
Ainsi délibéré en séance,

Le 8 décembre 2023

Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de séance,

Hubert GUILLOTTE



Le Président,

Laurent PIEN

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Transmis en Préfecture le : 15 DEC. 2023

Mis en ligne le : 15 DEC. 2023